

Compte-rendu  
Séance ordinaire du 16 décembre 2020

*Date de convocation : 10 décembre 2020*

*Sous la Présidence de : M. le Maire Guy ERNST,*

*Membres présents : MM. Jean-François SCHNEIDER et Fabien METZLER, Adjoint, Mmes et MM. Véronique KIEFFER, Marien DURRENBERGER, Christian REPIS, Martine QUIRIN, Sylvie BLATTNER, Stéphanie FELDMANN, Lionel PORCHE, Angélique GUYENOT et Émilie BESSON.*

*Membres excusés : Christine METZLER et M. Sébastien PINHEIRO (procuration à Véronique KIEFFER).*

Le Maire ouvre la séance à 20H03. Il précise en liminaire que pour des raisons impérieuses, notamment liées à l'emploi du temps personnel des conseillères et conseillers, cette réunion ne pouvait se tenir avant 20 heures. Un certain nombre de décisions doivent être prises par le conseil municipal avant le 31 décembre. De plus, il n'y avait plus de date de disponible sur l'agenda, soit du maire, soit des conseillers, autre que celle-ci.

Le maire poursuit en indiquant que la France métropolitaine est entrée en couvre-feu depuis le 15 décembre et ceci de 20H à 6H du matin. Il demande aux personnes de l'assistance qui ne seraient pas munies de l'attestation de déplacement dérogatoire en vigueur depuis le 15 décembre de bien vouloir quitter la salle et de regagner leur domicile dans les plus brefs délais.

S'en est suivi une discussion tumultueuse avec les membres du public qui ne souhaitent pas quitter les lieux, et face à la difficulté de faire régner l'ordre afin de poursuivre la réunion dans la sérénité, M. le Maire propose le huis-clos au conseil municipal qui l'adopte sans opposition ni abstention de la part des membres du conseil présents ou représentés. La séance s'est donc poursuivie à huis-clos.

Une minute de silence a ensuite été observée par les membres du conseil municipal en mémoire de M. Jean-Paul WITZ, 1er Adjoint, et de toutes les habitantes et tous les habitants de HEILIGENBERG décédés au cours de cette année 2020.

**POINT N° 1 : Désignation du secrétaire de séance.**

Mme Émilie BESSON est désignée comme secrétaire de séance.

**POINT N° 2 : Approbation du procès-Verbal de la séance du 9 octobre 2020.**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil du Procès-Verbal de la séance du 9 octobre 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le PV de la séance du 9 octobre 2020.**

**POINT N° 3 : Décision Budgétaire Modificative / autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2021.**

Faisant suite à l'adoption par le conseil municipal de différentes délibérations visant à améliorer la Défense Extérieure Contre l'incendie, les réserves-incendie souples devraient être mises en place au début de l'année. Or, il est vraisemblable que la commune doive acquitter des factures correspondantes en section d'investissement avant le vote du budget 2021. M. le Maire propose donc au conseil de prendre une délibération spéciale permettant d'effectuer des dépenses d'investissement dans la limite d'1/4 des dépenses budgétisées en 2021 (article L.1612-1 du CGCT).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à réaliser des dépenses d'investissement selon les modalités précitées.**

#### **POINT N° 4 : Examen du programme des travaux forestiers 2021.**

M. le Maire présente aux membres du conseil le Bilan Forestier édition 2020 édité par les services de l'ONF où il apparaît que les ravages conjugués du Scolyte et de la sécheresse ont nécessité l'abattage sanitaire d'un nombre d'arbres plus important que prévu. Ceci, ajouté à la qualité médiocre de ce bois déperissant, a fait chuter les prix et entraîné un manque à gagner pour la commune. De plus, cet abattage intensif a dépeuplé la parcelle 22 de la forêt communale de HEILIGENBERG.

M. le Maire présente ensuite le programme des travaux prévus par l'ONF. Il apparaît que certains travaux semblent injustifiés à un moment où la forêt traverse une crise sévère. Par ailleurs le repeuplement avec du Chêne Sessile de la parcelle 22 proposé par l'ONF semble peu judicieux par rapport au sapin Douglas. Ce dernier est en effet, plus résistant, doté d'une croissance plus rapide (40 ans contre 200 ans), moins onéreux (ne nécessite pas la mise en place d'une clôture de 11 000€)

M. le Maire expose également aux membres du conseil quelques pistes de réflexion afin d'améliorer la situation.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du bilan forestier 2020. Le conseil approuve également le plan prévisionnel des coupes et le repeuplement de la parcelle 22, et opte pour le sapin Douglas comme essence à replanter. Il décide par ailleurs de ne pas approuver en l'état le programme des travaux 2021 de l'ONF et charge M. le Maire de renégocier ce programme avec l'ONF d'une part, et d'explorer les solutions alternatives exposées ce soir pour réaliser des économies sur l'exploitation sylvicole. Par ailleurs, une visite destinée au conseil municipal en forêt sera organisée au printemps afin d'examiner les futurs travaux patrimoniaux à réaliser.**

#### **POINT N° 5 : Examen des Rapports sur l'Eau et l'Assainissement édition 2019.**

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activité de la COMCOM de MOLSHEIM édition 2019. Il précise par ailleurs que la COMCOM procédera au début des travaux de mise en place de l'assainissement collectif par la place de l'Église au printemps 2021. Cela induira une hausse de la facture pour les abonnés qui seront raccordés. Le Maire invitera prochainement le conseil à se réunir en commission pour étudier ces futurs travaux et notamment le rôle de la commune dans la rénovation de la voirie qui en découlera.

Par ailleurs, M. le Maire porte à la connaissance de ses collègues qu'il a été informé du goût chloré de l'eau et qu'il s'est rapproché du SDEA afin d'obtenir quelques explications sur le sujet

Ce rapport n'appelant pas d'observations particulières, M. le Maire passe au vote.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les rapports Eau et Assainissement édition 2019.**

#### **POINT N° 6 : Examen d'une demande de réduction du loyer de la chasse.**

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal une demande émanant de l'association de chasse du Weinbaechel sollicitant une réduction du prochain loyer de chasse de 30%.

Outre le fait que la commune voit ses ressources financières diminuer, accepter cette réduction créerait un précédent et elle serait obligée, par équité, d'accepter une même réduction au bénéfice des autres locataires. Cela pourrait entraîner une perte nette de recettes de 7 000€.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas donner suite favorable à cette demande de réduction.**

**POINT N° 7: Examen de la question portant sur le transfert de compétence en matière d'urbanisme vers la communauté de communes.**

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier de la COMCOM de MOLSHEIM-MUTZIG qui rappelle que selon la loi ALUR du 24 mars 2014, la compétence PLU est automatiquement transférée des communes vers les communautés de communes, sauf si 25 % des communes de l'intercommunalité représentant 20 % de la population de cette dernière exprime son refus. Lors des différentes réunions de travail ayant abordé ce sujet, l'opposition à ce transfert a clairement été exprimée par les délégués communaux. Il est nécessaire cependant d'acter ce refus par une délibération des différents conseils municipaux, délibération à prendre avant le 31 décembre 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité des membres présents et représentés au transfert de la compétence PLU des communes vers la communauté de communes de MOLSHEIM-MUTZIG.**

**POINT N° 8: Informations du Maire.**

M. le Maire informe ses collègues de la dernière réunion du syndicat de la Forêt des 7 communes où il est apparu notamment la nécessité de réfléchir à de nouveaux statuts.

Vendredi 18 décembre à 9H30, le Père Noël sera de passage à l'école pour distribuer des cadeaux aux enfants.

Vendredi 18 décembre toujours, le Maire aura rendez-vous à 11H avec M. GALEA, du SDEA, en vue de déterminer l'emplacement des nouveaux poteaux d'incendie rue Niederweg, rue Oberweg, en remplacement d'hydrants et de poteaux auxiliaires.

DECI toujours, le 11 janvier est prévu le passage de la société SCHLEISS, débutant ainsi la mise en place des réserves-incendie.

Le secrétariat de mairie sera fermé du 21 décembre au 3 janvier pour congés.

Le maire signale que les travaux en cours concernant la mise en place de la fibre ont entraîné de sérieux dégâts, notamment en forêt. Toutefois, M. le Maire ayant contacté l'entreprise en charge du chantier, des travaux de remise en état ont débuté.

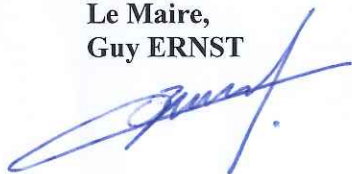
Le jury des décorations de Noël passera dans le village entre Noël et Nouvel An.

Mme Sylvie BLATTNER a transmis au conseil municipal la demande de subvention émanant du conseil de fabrique pour l'exercice 2020 et qui n'a pas encore été traitée à date. Le conseil municipal en prend acte. M. le Maire rappelle qu'il a bien été destinataire d'une demande de subvention de la part de Mme la présidente du conseil de fabrique et que ce dossier sera soumis au conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

Enfin, M. le Maire informe les membres du conseil de l'édition du bulletin communal de fin d'année. Les conseillers pourront donc le distribuer dès que possible.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 h 30.

Le Maire,  
Guy ERNST



La Secrétaire de séance,  
Émilie BESSON

